Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071123-06 130 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication: 30/11/2007

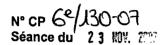
Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n° 6è/45-07 du 11 mai 2007, relatif à la convention en paiement associé avec le CNASEA pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) et le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

X

Décide d'accorder un total de subvention de 276.516,33 € pour la construction, rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), aux exploitants ci-dessous :

- M. BURTSCHY Henri à BISEL

25.713,90 €

(23.994 € pour le bâtiment + 1.719,90 € surplafond intégration paysagère)

- M. NEFF Martin à MITTLACH

38.613,90 €

(23.338 € pour le bâtiment + 15.275,90 € surplafond intégration paysagère)

- GAEC VERSANT DU SOLEIL à HOHROD

42.435,00 €

(36.660 € pour le bâtiment + 5.775 € surplafond intégartion paysagère)

- GAEC DES PRIMEVERES à BALSCHWILLER

25.994,36 €

(24.958,31 € pour le bâtiment + 1.036,05 € surplafond intégration paysagère)

- EARL MARTIN Bernard à EGLINGEN	23.994,00 €
- EARL WEIHERMATT à BALSCHWILLER	23.994,00 €
- GIRARDIN Marie-Rose à ROMBACH LE FRANC	25.566,27 €
- GAEC DIDIER à ORBEY	26.640,55 €
- BEHRA Hubert à SEWEN	32.407,86 €
- CHARBIER Bruno à ORBEY	11.156,49 €

Ces subventions sont versées au CNASEA au chapitre 204/20418 F74, conformément à la convention en paiement associé du PMBE.

D'autoriser le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer les conventions pour les exploitants dont les noms suivent :

- BURTSCHY Henri à BISEL
- NEFF Martin à MITTLACH
- GAEC VERSANT DU SOLEIL à HOHROD
- GAEC DES PRIMEVERES à BALSCHWILLER
- EARL MARTIN Bernard à EGLINGEN
- EARL DU WEIHERMATT à BALSCHWILLER
- GIRARDIN Marie-Rose à ROMBACH LE FRANC
- GAEC DIDIER à ORBEY
- BEHRA Hubert à SEWEN

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du flaut-Rhin et par délégation Le 1er Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH